



## **Politique environnementale**

## **PRÉAMBULE**

Le Collège Lionel-Groulx accorde une grande importance aux enjeux environnementaux. Il souhaite poursuivre ses actions visant à réduire l'impact environnemental et mobiliser sa communauté autour de ce projet collectif, en plus de se présenter comme une institution impliquée et inspirante.

Afin d'assurer une portée toujours plus grande aux actions environnementales et d'assurer leur pérennité, le Collège mise sur l'engagement et la mobilisation. Des réalités et des perceptions variées cohabitent sur les concepts à adopter (décroissance, développement durable, résilience, transition écologique, etc.), et devant la nécessité d'aborder la complexité des enjeux environnementaux, la force de la communauté collégiale devient un important vecteur de changement. Pour aborder un changement systémique aussi complexe, le défi sera de concerter les multiples acteurs. L'approche retenue s'appuie sur la nécessité de travailler à la fois sur de petits projets mobilisateurs et innovants tout en travaillant à améliorer les structures environnementales du Collège, et ce, tant au niveau administratif que pédagogique.

La présente Politique établit les rôles et responsabilités qui incombent aux divers intervenants, de manière à coordonner les actions entreprises et à respecter les contraintes budgétaires. La Politique traduit l'esprit de collaboration, de mobilisation et de responsabilité partagée qui devrait guider son application.

## 1. DÉFINITIONS

### Communauté collégiale

Lorsque ce terme est utilisé dans le présent document, il désigne l'ensemble des employés et des étudiants du Collège Lionel-Groulx.

### Développement durable<sup>1</sup>

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement »<sup>2</sup>. Ces dimensions sont les piliers du développement durable et elles doivent aussi prendre en considération les dimensions culturelles, de gouvernance et inclure les principes de responsabilité, de solidarité, de précaution et de participation.

### Environnement

« Ensemble systémique des aspects biophysiques du milieu de vie, en interrelation avec les composantes socioculturelles, qui interagissent avec les êtres vivants de ce milieu »<sup>3</sup>.

### Socio-environnement

Ce terme est utilisé pour faire référence au fait qu'une situation environnementale est intrinsèquement liée à la situation sociale et aux interactions de l'homme sur la nature.

### Éducation relative à l'environnement (ERE)

« L'ERE concerne la relation de personnes et de groupes sociaux à leur milieu de vie proche comme à l'environnement global. Elle est essentielle au développement de sociétés responsables. Elle permet la production et la diffusion de savoirs critiques. Elle favorise le développement de compétences éthiques et stratégiques. Elle stimule, oriente et soutient l'action environnementale, comme elle se nourrit également de cette dernière, pour favoriser la résolution des problèmes contemporains et la construction d'un monde harmonieux »<sup>4</sup>.

## 2. PRINCIPES DIRECTEURS

La présente Politique est fondée sur 10 des 16 principes de la *Loi sur le développement durable* :

- **ACCÈS AU SAVOIR ET À L'INFORMATION** : L'éducation et l'accès à la connaissance et à l'information stimulent l'innovation, favorisant la sensibilisation au développement durable et la participation de la communauté à sa mise en œuvre.

---

<sup>1</sup> Ce terme est utilisé dans la Politique lorsqu'il réfère à la *Loi sur le développement durable*.

<sup>2</sup> MINISTÈRE ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. « À propos du développement durable », [2010], <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm> (page consulté le 17 mars 2020)

<sup>3</sup> SAUVÉ, Lucie. « Pour une éducation relative à l'environnement », 2, Montréal, Guérin, 1997, 348 p.

<sup>4</sup> RÉSEAU IDÉE. « L'éducation relative à l'Environnement c'est quoi? », [s.d.], <https://www.reseau-idee.be/dictionnaire/ErE.php> (consulté le 12 mai 2020)

- **SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE** : Les personnes, la protection de leur santé physique, sociale et mentale et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable.
- **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** : La protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement, du patrimoine naturel et de la diversité biologique font partie intégrante du processus de développement durable.
- **PRÉVENTION** : Lorsqu'il y a présence de risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction sont mises en place, en priorité à la source.
- **PRÉCAUTION** : L'absence de certitudes, compte tenu des connaissances techniques et scientifiques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et appropriées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement.
- **ÉQUITÉ SOCIALE** : Les actions de développement sont entreprises dans un souci de justice sociale et d'équité intra et intergénérationnelle.
- **PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES** : Les modes de consommation et de production doivent viser une réduction générale de la consommation de manière à limiter le gaspillage et l'épuisement des ressources et à réduire au minimum leurs répercussions défavorables sur la société et l'environnement.
- **PARTICIPATION ET ENGAGEMENT** : La mise en œuvre d'une stratégie de développement durable doit s'appuyer sur la participation et l'engagement des membres de la communauté, sur la mise en place de partenariats et sur la transparence de la démarche afin de collaborer à une vision concertée.
- **SUBSIDIARITÉ** : Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués aux niveaux appropriés d'autorité. Seuls les objectifs relevant de la compétence du cégep sont considérés.

### 3. CHAMPS D'APPLICATION

Cette politique environnementale s'applique à tous les membres de la communauté collégiale, population étudiante et membres du personnel, considérant à la fois les aspects pédagogiques et administratifs. Elle engage chaque personne individuellement et collectivement, incluant les associations, organisations étudiantes, syndicats, partenaires et fournisseurs de biens et de services du Collège à travailler vers l'atteinte des présents objectifs environnementaux.

Elle vise à bâtir un avenir sain et juste, à former des citoyens engagés et à faire du Collège une institution d'éducation collégiale exemplaire dans l'atteinte des objectifs socio-environnementaux. Le tout est appliqué dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

## **4. OBJECTIFS**

Le Collège confirme son engagement et souhaite intégrer les principes environnementaux à l'ensemble de ses activités, conformément à ses valeurs et à sa mission d'enseignement. Il est en mesure d'apporter une contribution majeure à la compréhension, à la promotion et à la mise en œuvre d'une approche environnementale. Une telle approche se traduit par plusieurs objectifs :

### **4.1 Intégrer la gouvernance dans les orientations institutionnelles**

Prendre en compte les objectifs de la Politique lors de l'élaboration et l'application des orientations stratégiques institutionnelles.

### **4.2 Intégrer les enjeux socio-environnementaux à la mission collégiale d'enseignement**

Favoriser l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté dans les différents programmes d'études du Collège, dans le respect des objectifs pédagogiques. Soutenir les activités de recherche du secteur collégial liées aux compétences socio-environnementales.

### **4.3 Favoriser la compréhension et l'engagement face aux enjeux socio-environnementaux**

Mobiliser les membres de la communauté collégiale aux enjeux socio-environnementaux. Susciter la réflexion et l'engagement par des actions concrètes, autant des étudiants que des membres du personnel, par des activités et projets environnementaux.

### **4.4 Intégrer les concepts et enjeux environnementaux dans la culture organisationnelle**

Ancrer les enjeux environnementaux dans la culture organisationnelle du Collège à l'aide des compétences de la communauté afin de permettre un changement systémique.

Intégrer systématiquement dans les diverses activités du Collège les outils d'aide à la décision qui permettront de considérer les enjeux socio-environnementaux et de faire des choix responsables.

### **4.5 Assurer une gestion transparente et respectueuse de l'environnement**

Adopter des pratiques qui intègrent des considérations environnementales pour l'ensemble des projets, notamment en ce qui a trait à la gestion du parc immobilier et des terrains, de l'approvisionnement, de la gestion des matières résiduelles, ainsi que de la mobilité durable.

## **5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

La communauté collégiale a la responsabilité collective de contribuer à la protection de l'environnement, à la promotion des enjeux environnementaux et au maintien d'un milieu de

vie, de travail et d'études sain.

### **5.1 Conseil d'administration**

Adopte la Politique et les modifications dont celle-ci pourrait faire l'objet.

### **5.2 Direction générale**

Est responsable de l'application de la Politique;

- Adopte le plan d'action annuel proposé par le Comité institutionnel de l'environnement, dans le respect des priorités institutionnelles, et prend les mesures appropriées afin qu'il soit mis en œuvre;
- Encourage ses gestionnaires à appliquer la Politique dans les domaines relevant de leurs compétences afin d'intégrer des pratiques de gestion responsable;
- Assure la compatibilité de toute nouvelle politique ou de toute mise à jour à la présente Politique environnementale.

### **5.3 Direction des relations humaines, des communications et des affaires corporatives**

- Coordonne et fait la promotion des activités du Comité institutionnel de l'environnement;
- Collabore à la diffusion de la présente Politique auprès de la communauté collégiale.

### **5.4 L'ensemble des directions**

- Fournit l'appui et l'expertise nécessaires à la réalisation du plan d'action dans ses secteurs d'activités;
- Procure les informations nécessaires à la rédaction des bilans et des rapports de reddition de comptes requis par les organismes de certification, s'il y a lieu;
- Instaure une gestion écoresponsable de ses activités.

### **5.5 Membres de la communauté collégiale**

- Appliquent quotidiennement des actions environnementales;
- Encouragent et motivent leurs pairs à l'application des actions environnementales mises en place;
- Prennent une part active à la mise en œuvre des actions environnementales en participant aux activités, comités et formations offertes au Collège;
- Jouent un rôle essentiel en proposant, en organisant et en assurant le suivi des projets de nature environnementale.

### **5.6 Comité institutionnel de l'environnement (CIE)**

- Soutient la direction du Collège dans l'application de la Politique environnementale;
- Élabore et recommande un plan d'action annuel, collabore à sa mise en œuvre et

en assure le suivi;

- Produit un bilan annuel des activités environnementales;
- Assure la gestion du Fonds vert. Ce dernier est un fonds en capital qui vise le financement d'initiatives socio-environnementales;
- Mobilise le milieu en établissant des liens entre les divers acteurs du Collège afin que les actions se fassent de manière concertée;
- Recrute des vigies et assure la communication bidirectionnelle avec le groupe de vigies;
- Crée des groupes de travail ponctuels nécessaires à la réalisation du plan d'action annuel.

#### **5.6.1 Groupes de travail ponctuels**

La création d'un groupe de travail favorise la collaboration des acteurs du milieu à un projet environnemental spécifique. Ce sont des groupes ponctuels dont les membres sont choisis en fonction de leur intérêt et de leur expertise et qui existent le temps d'organiser et de réaliser un projet spécifique.

#### **5.7 Vigies environnementales**

Les vigies sont des volontaires, employés comme étudiants, motivés par leur intérêt pour les enjeux environnementaux, qui veulent être des acteurs de changement. Les vigies forment un groupe qui se veut diversifié et représentatif de l'ensemble du Collège. Leur rôle est de :

- Partager les informations reçues à ses collègues et considérer les répercussions sectorielles. Comprendre les interrogations et intérêts de ses pairs et les partager avec le CIE;
- Partager les actions à nature environnementale posées et envisagées dans son unité avec le CIE;
- Participer, lorsque possible, aux activités et groupes de travail touchant les enjeux environnementaux.

### **6. RÉVISION**

Le Collège s'engage à réviser ou à procéder à la mise à jour de la présente Politique au besoin.

### **7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente Politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration du Collège.